

MAUBOUSSIN



Règlement de l'opération commerciale

« Aimez-vous en Chance »

Article 1 :

La Société MAUBOUSSIN SAS ayant son siège social sis 31 rue CAMBACERES, 75008 PARIS, enregistrée au RCS de PARIS sous le N°542 106 307, organise une opération commerciale avec obligation d'achat du 15 juin au 15 Novembre 2022, intitulée « **Aimez-vous en Chance** ».

Article 2 :

L'opération commerciale et l'interprétation du présent règlement sont soumises au droit français.

Le fait de participer à l'opération implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Le règlement complet de l'opération a été déposé en la SELARL ACTAY, Carolle YANA Huissiers de Justice Associés, 5 Cité de Phalsbourg 75011 PARIS. Il peut être obtenu à titre gratuit en écrivant à :

SAS MAUBOUSSIN – 31 rue CAMBACERES, 75008 PARIS
Jeu « **Aimez –vous en Chance** »

Article 3 :

Modalités de participation :

La participation à l'opération est ouverte à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine, ayant effectué l'achat

- d'un bijou Chance of Love N°2 ou N°3 ou N°5 ou N°7 ou N°10 ou bien deux bijoux Chance of Love n° 1
- entre le 15 juin 2022 et le 15 novembre 2022,
- sur www.mauboussin.fr
-

MAUBOUSSIN



- ou dans une boutique Mauboussin, sur un corner Mauboussin en Grands Magasins ou chez un diffuseur Mauboussin participant à l'opération et ayant retourné les tickets avant le 25 novembre 2022,

Le vendeur remplira pour chaque acheteur éligible un bon de participation avec ses coordonnées et lui remettra un ticket de loterie unique (pour les achats sur le web, le ticket sera envoyé à l'issue de la période de rétractation de 14 jours). En fonction de leurs achats, les clients pourront bénéficier de plusieurs bons de participation et tickets de loterie.

Article 4 :

Modalités de l'opération :

Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2022 par la SELARL ACTAY Carolle YANA Huissiers de Justice Associés, 5 Cité de Phalsbourg 75011 PARIS.

Article 5 :

Nature des lots :

Les 10 lots sont « le remboursement d'une fête de mariage ou d'anniversaire, organisée entre le 15 juin 2022 et le 15 juin 2023, dans la limite de 15.000 Euros TTC soit 100 Euros TTC pour 150 personnes, sur justificatifs ».

Article 6 :

Modalités de remise des lots :

A l'issue du tirage, les gagnants seront contactés par courrier email ou téléphone. Il leur sera demandé d'envoyer les justificatifs permettant le remboursement par MAUBOUSSIN de leurs dépenses relatives à la Fête qu'ils ont organisé ou organisent entre le 15 juin 2022 et le 15 février 2023

Article 7 :

Toute fraude ou tentative de fraude au présent tirage au sort par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.

Article 8 :

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Ils feront l'objet d'un virement.

MAUBOUSSIN



Article 9 :

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le tirage au sort en cas de fraude, ou pour quelque raison que ce soit.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent tirage au sort, à l'écourter ou à le reporter. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'opération. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Article 10 :

Du fait de sa participation à l'opération, le participant autorise par avance la société organisatrice et ses partenaires commerciaux à utiliser ses nom et prénom ainsi que son image pour toute opération publicitaire ou promotionnelle liée au présent concours sur les supports TV, presse, Internet et PLV, dans la limite de deux ans à compter de la date de clôture du concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment en écrivant à :

SAS MAUBOUSSIN – 31 rue CAMBACERES, 75008

Jeu « **Aimez –vous en Chance** »